

# **Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation des sociétés Nobel et Titanite**

**du vendredi 6 juillet 2007**

Le vendredi 6 juillet à 14 heures, s'est tenue dans les locaux de la DRIRE à Dijon, sous la présidence de M. Pierre REGNAULT de la MOTHE, directeur de cabinet du préfet, la seconde réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) des établissements classés SEVESO seuil haut : Nobel Explosifs France et Titanite.

## **Présents**

M. Pierre REGNAULT de la MOTHE, directeur de cabinet du préfet

Mme Evelyne PICARD, du SIRACEDPC de la préfecture

M. Christophe QUINTIN, directeur de la DRIRE

M. Dominique VANDERSPEETEN, chef de la cellule risques industriels Bourgogne de la DRIRE

M. Olivier TIEDREZ, de la division environnement de la DRIRE

M. Daniel TIMOTIJEVIC, chef de subdivision 2 de la Côte d'Or au sein du groupe de subdivision de Côte d'Or de la DRIRE,

Mme Laurence VILLERET, chargée d'études DDE / SIS Dijon

Mme SEGUIN, directrice adjointe à la DDTEFP de Côte d'Or

M. Florian ROY, service prévision du SDIS21

M. Joël ABBEY, maire de PONTAILLER sur SAÔNE

M. Alain BRANCOURT, maire de LAMARCHE sur SAÔNE

M. Philippe SOMOGY, directeur de l'établissement TITANITE

M. Marc CVALETTI, directeur QHSE de la société TITANITE

M. Gérard CHALOYARD, directeur de la société NOBEL EXPLOSIFS France

M. Didier GUINOT, ingénieur sécurité de la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE

M. Jean CABBILLARD, administrateur de l'association UFC QUE CHOISIR

M. Alain FAIVRE, membre de l'association UFC QUE CHOISIR,

M. Alain COULON, membre du CHSCT de la société NOBEL EXPLOSIFS France

M. Claude PASQUET, membre du CHSCT de la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE

Rédaction compte rendu: Mme Catherine SAUT de l'ACERIB<sup>1</sup>.

Etaient absents les maires de SAINT LEGER TRIEY et VONGES.

---

<sup>1</sup> ACERIB : Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels en Bourgogne.

## 1/ Ouverture de séance

Le président ouvre la séance en soulignant les enjeux de cette réunion : faire le point sur la sécurité des sites et apporter une information complète et claire. Le CLIC permet de donner accès aux habitants et aux acteurs locaux à l'information sur la gestion des risques et les aspects environnementaux. Il émet le vœu que la transparence soit de mise. Les élus ont un rôle essentiel vis à vis de la population qu'ils doivent informer de l'existence des CLIC. Ils doivent également relayer auprès du comité les questions et remarques de leurs administrés.

Il précise que les comptes-rendus des réunions sont désormais accessibles sur le site de la préfecture et rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- ✓ présentation du rapport d'activité par les exploitants,
- ✓ présentation des inspections réalisées par la DRIRE et actions menées depuis la dernière réunion du CLIC,
- ✓ échanges sur les projets, évolutions de l'environnement et de l'urbanisation autour des établissements.

## 2/ Présentation du rapport d'activité par les exploitants

Conformément à l'arrêté préfectoral N°243 du 28 juin 2006 relatif à la création de ce CLIC, chaque exploitant a fourni un rapport d'activité au président. Une copie de ces rapports a été annexée à l'invitation de la réunion de travail de ce jour.

### 2.1/ Nobel Explosifs France (NEF) à Vonges

Située à 30 km de Dijon, le site NEF s'étend sur 300 hectares et compte un effectif de 72 personnes. NEF produit des explosifs industriels (nitrates fioul et émulsions) destinés au délitement des roches (carrières, travaux publics...) et de la poudre noire, poudre d'allumage à usages multiples (gonflement des airbags, feux d'artifices, armes anciennes...). L'entreprise dispose en outre d'un centre d'essai (voir page 4 et suivantes du CLIC précédent).

#### Evolutions de l'activité du site

- Tonnage produit en 2006 en légère hausse par rapport à 2005.
- Automatisation d'une ligne d'ensachage des émulsions : amélioration des conditions de travail par la diminution de nombreuses manutentions répétitives.
- Bâtiment dédié à la gestion des déchets.
- Arrêt de certaines activités, réorganisation et diminution de timbrages de bâtiments proches des limites de propriété dans le but de diminuer les risques et l'impact des activités sur l'environnement.

#### Modifications apportées au site

NEF dispose désormais d'un bâtiment dédié à la gestion des déchets générés par l'activité.

L'entreprise a par ailleurs réadapté les circuits de circulation interne afin de diminuer les risques. Les quantités maximales de produits dangereux (« timbrages ») dans les bâtiments ont diminué pour une meilleure sécurité. Les deux entreprises présentes sur le site, STPI et MPC (voir compte rendu 2006) sont désormais physiquement séparées de NEF et, grâce à la réorganisation des timbrages, ne sont plus dans la zone de risque immédiat du site.

- Aménagement du carrefour entre la départementale D 976 et la 2ème entrée du site (mise en place de terre-pleins et de marquages pour limiter la vitesse).
- Modification de circuits internes permettant d'améliorer les conditions de circulation des transports d'explosifs.
- Mise en place de quais de chargement/déchargement et investissement dans de nouveaux engins de manutention autoportés pour le parc de stockage.
- Rénovation de l'ensemble de la production et de la distribution d'eau potable.
- Diminution des consommations d'énergies (ramenée à l'unité de production) : -30 % pour l'électricité et -25 % pour le gaz par rapport à l'année 2005.

#### Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques

- Révision des études de sécurité du travail (EST) et mise à jour de l'étude des dangers (EDD) qui a été remise à l'administration au mois de juin 2007.
- Formalisation de la gestion de l'environnement depuis fin 2005.
- Mise à jour permanente du Manuel de Sécurité (PRS et INS : plus de 10 documents créés et plus de 20 documents mis à jour en 2006).
- Révision périodique de toutes les consignes de sécurité du site (au moins tous les 3 ans).
- Diminution du timbrage de nombreux bâtiments, notamment ceux du secteur « poudre noire ».

- Réorganisation et diminution du timbrage des bâtiments pyrotechniques au voisinage des sociétés STPI, MPC et de la ZAE.
- Elimination de tous les transformateurs au PCB.
- Utilisation d'aluminium passivé ne relevant d'aucun classement (limitation du risque de réaction exothermique).
- Formation du personnel: 3% de la masse salariale en 2006, dont près de 2% pour la sécurité/réglementation :
  - utilisation des extincteurs,
  - préparation à l'obtention du Certificat de Préposé au Tir (CPT),
  - recyclage pour l'ensemble du personnel disposant du CPT,
  - formation et recyclage au transport de matières dangereuses,
  - maintien des connaissances sur les risques pyrotechniques,
  - habilitations aux postes de travail,
  - formation « Gestes et Postures » pour l'ensemble du personnel manutentionnaire,
  - recyclages des personnels disposant d'habilitation électricité
  - recyclage des Sauveteurs Secouristes du Travail

#### Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

- Mise à jour de la documentation du SGS :
  - révision des Études de Sécurité Travail,
  - mise à jour de l'étude de dangers du site,
  - évolutions du manuel de sécurité,
  - mise à jour annuelle du « Document Unique »,
  - fiches d'information sur le risque chimique,
  - finalisation du dossier technique amiante,
  - révision et création de procédures et d'instructions de sécurité,
  - management des produits selon la norme REACH.
- 13 audits et inspections internes ont été menés en 2006 (un minimum de 10 avait été planifié) pour s'assurer du bon fonctionnement du SGS
- Exercices de situation d'urgence :
  - PPI : le 14/06/2006 (participation des personnels de STPI et MPC)
  - POI : les 17/03/2006, 21/07/2006, 22/09/2006 et 17/11/2006
- Rencontres formelles 2 fois par an avec les sociétés STPI et MPC dans le cadre des conventions de sécurité.
- Formalisation de la gestion de l'environnement dans le SGS fin 2005.

#### Bilan des incidents et accidents

3 incidents ont été consignés à l'aide du système de fiches « ACACIA » du groupe : 2 incidents bénins (coup à la tête et corps étranger). Pas de blessé à l'intérieur ou à l'extérieur du site.  
 Un incident pyrotechnique : le 7 septembre 2006, détonation d'une charge de résidus pyrotechniques de moins de 10 kg équivalent TNT, en cours d'incinération au brûloir. Comme attendu dans l'étude de sécurité correspondante, l'incident n'a eu aucun effet extérieur, et n'a pas porté atteinte au personnel. Les causes probables de cet incident sont l'initiation de la charge restante due à l'exposition thermique.

#### Programme d'objectifs de réduction des risques

- Mise en place d'une clôture séparant les entreprises STPI, MPC et NEF, une entrée spécifique à STPI et MPC sera également mise en place (limitation du nombre de véhicules sur le site de NOBEL).
- Réalisation d'un mur pare éclats devant un atelier pyrotechnique (élimination des effets à l'extérieur du site).
- Diminution ou élimination de charges proches des limites du site.
- Aménagement d'un bâtiment pour la réception et le tri des déchets.
- Mise sur rétention de tous les stockages de produits liquides, fin de mise sur rétentions de certaines aires de dépotage.
- Réfection du sol en béton d'une fosse de rétention.
- Mise à jour du POI suite à la réorganisation complète des activités de l'établissement.
- Élimination des eaux pluviales d'un point de rejets.



## Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques

### Hygiène et sécurité du Travail

ACTIONS	Date de réalisation
Suivi de l'aspect réglementaire (EST, Document Unique...).	
EST Nitrate-Fioul E021 rev. 1 du 02/11/06 (remarques prises en compte).	Transmis le 28/11/06
EST Emulsions E025 rev. 1 du 20/09/06 (remarques prises en compte).	Transmis le 28/11/06
EST Cordeaux E026 rev.1 du 08/11/06 (remarques prises en compte).	Transmis le 28/11/06
EST Bousteurs E041 rev. 0 du 23/07/06.	
- Transmission à DDTEFP, Préfecture, DRIRE et IPE.	27/10/06
- Avis du CHS/CT.	20/12/06
- Approbation DDTEFP.	02/05/07
Tenue des réunions CHS/CT :	Septembre 2006
➤ ordinaires (document unique, FDS, accidents du travail, incidents, mise en œuvre sur site, etc...),	Décembre 2006
➤ extraordinaires (examen documentation SEVESO II, EST, AST...).	Mars 2007
	Juin 2007
Mise en place de big-bag.	Janvier 2007
Réfection des seuils des igloos.	Fait pour D27 et D28
Achat d'une saleuse.	Décembre 2006
Modification de l'atelier A 64 pour intégration des bousteurs.	Modifications terminées, en phase d'essais

### Sécurité

ACTIONS	Date de réalisation
Suivi de l'aspect réglementaire.	
Plan d'Opération Interne E016 rev. 6 du 30/11/05.	Révision 7 en cours
Etude de dangers E012 rev. 4 du 09/07/02.	Révision 5 en cours
Formations réglementaires du personnel (transport MD, sensibilisations, habilitations, secouristes, caristes, etc...).	Réalisées pour 2006
Audits sécurité Direction Générale y compris aspect SGS.	Octobre 2006
Réalisation de visites de sécurité périodiques (trimestrielles).	fait pour 2006, en cours pour 2007
Rédaction et mise à disposition du bilan des transports.	Janvier 2007
Démantèlement dépôt D 15.	Août 2006
Mise en conformité du poste Guillon DGPTZ.	Mars 2006
Réfection de la peinture du sol des ateliers A 17 / A 18.	Juillet 2006
Rebouchage des "nids de poule" sur enrobé.	Septembre 2006

### Environnement

Les teneurs en nitrates des eaux souterraines qui posaient problème sont revenues à une valeur inférieure à 50 mg/l (seuil de potabilité) au piézomètre 7, qui se trouve à 300 mètres à l'extérieur du site. Elles restent élevées au niveau du piézomètre 6. Titanite examine actuellement la création d'un puits vert constitué de peupliers. Celui-ci se fera éventuellement en collaboration avec le lycée horticole proche du site, afin d'éliminer ces nitrates.

Enfin, une réflexion est engagée sur les conditions de brûlage des emballages ayant contenu des explosifs.

ACTIONS	Date de réalisation
Suivi des eaux de lagune et transmission des résultats à la DRIRE	Novembre 2006
Récupération des eaux de rinçage/refroidissement séchoir cordeau	Courant 2007
Etude lagune vers citernes de récupération d'eau de rinçage	Courant 2007
Rédaction d'une synthèse pour le traitement de la lagune	1er semestre 2007
Récupération des eaux de rinçage/refroidissement séchoir cordeau	2ème semestre 2007
Examen des conditions de brûlage des retours d'emballage ayant contenu des explosifs	2ème semestre 2007
Examen de la création de puits verts	Courant 2007

Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

Ce système s'appuie sur la réglementation en vigueur pour les explosifs et sur le système qualité ISO 9001 version 2000 de l'entreprise.

Des audits de fonctionnement sont réalisés annuellement pour juger de l'application du système, et un contrôle est réalisé lors des inspections de la DRIRE. En parallèle, plusieurs visites sont réalisées sur les différents sites afin d'établir des points qualité et sécurité.

La mesure de l'efficacité du système est analysée d'une part à travers le pourcentage d'actions réalisées dans le cadre du plan HSE, et d'autre part, par le suivi des accidents du travail, des incidents ou des accidents majeurs.

Bilan des actions et coûts

Mise à jour des EST, études de dangers, études d'impact, audits sécurité et environnement, tierce expertise dans le cadre de la gestion des sept sites	59 000 €
Mise en place de big-bags pour les sites de Cuxac, Mazaugues et Pontailier. Les big-bags permettent de diminuer le nombre de sacs plastiques et les risques de pollution en cas d'incendie	21 000 €
Coût des destructions des bâtiments y compris les réaménagements nécessaires (électricité, fluides...)	77 000 €
Réfection des voiries	14 000 €
Installation de coffres à détonateurs sur les camions	37 000 €
Remise en conformité électrique complète de l'atelier Bouster	117 000 €
Fourniture et pose d'une pompe carburant gas-oil	3 000 €
Total	328 000 €

Bilan des incidents et accidents

Le site n'a pas eu à déplorer d'accident en 2006. Cependant, 3 incidents ont été consignés. L'un d'eux a eu une conséquence à l'extérieur du site et a occasionné le déclenchement du POI.

DESCRIPTION	DATE
Départ de feu dans un champ de blé suite à l'envol de scories provenant du brûlage de pains éclairants infrarouges au champ de tir. Afin d'éviter qu'un tel scénario ne se renouvelle, une grille de protection « scories » a été mise en place sur le secteur concerné.	20 Juillet 2006
Départ de feu à l'arrière d'une table fixée au mur de l'atelier A 49, lors de la découpe à l'aide d'une disqueuse, de parties métalliques de l'atelier.	21 Juillet 2006
Départ de feu de traces au sol de catalyseur lors de la découpe de tuyauteries à l'aide d'une disqueuse par une entreprise extérieure. A noter : les températures extérieures atteignaient 35°C à la date du 21 juillet, situation défavorable.	21 Juillet 2006

Programme d'objectifs de réduction des risques

Ce point n'est pas abordé.

## 3/ Présentation des inspections réalisées par la DRIRE et des actions menées depuis la dernière réunion du CLIC

### 3.1/ Inspections et actions menées sur les établissements Nobel et Titanite

Les sites NOBEL et TITANITE sont non seulement des installations classées « SEVESO seuil haut », mais également des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A ces deux titres, elles font l'objet d'inspections par la DRIRE Bourgogne.

M. QUINTIN, directeur de la DRIRE Bourgogne et M. VANDERSPEETEN, responsable de la cellule risques industriels à la DRIRE, présentent les différentes actions réalisées.

- **Nobel**

Suite aux inspections 2006, un arrêté préfectoral a été pris en novembre 2006, demandant à la société le réexamen et la mise à jour des études de sécurité technique (entre novembre 2006 et fin avril 2007), ainsi que des compléments à l'étude de dangers nécessaires à l'examen des risques et à la détermination des aléas en vue de l'élaboration du PPRT.

Nobel a adressé aux services de l'Etat l'étude de dangers fin juin 2007, celle-ci restant à examiner. L'inspection 2007 n'a pas encore été réalisée.

- **Titanite**

L'inspection du 19 décembre 2006 a porté sur l'examen de l'application du système de gestion de la sécurité, le contrôle des mesures prises à la suite du départ de feu au polygone de tir en mai 2006, ainsi que la vérification des dispositions mises en œuvre. La situation a été jugée satisfaisante.

Il a néanmoins été demandé à l'exploitant une mise à jour de l'étude de sécurité technique du polygone de tir, à intégrer dans l'étude de dangers nécessaire à l'établissement du PPRT : un arrêté préfectoral a ainsi été pris en novembre 2006, demandant à la société Titanite le réexamen et la mise à jour des études de sécurité technique pour fin 2006 d'une part, et des compléments à l'étude de dangers préparatoire à l'examen des risques et à la détermination des aléas pour février 2007 d'autre part. Dans ce cadre, la DRIRE a participé à l'analyse de l'étude de sécurité du polygone de tir lors de la réunion du CHSCT en mars 2007. L'étude de dangers, quant à elle, n'est pas encore finalisée.

L'inspection du 2 juillet 2007 portait sur l'examen de l'application du système de gestion de la sécurité et la vérification des dispositions mises en œuvre aux stockages.

Il a été constaté un dépassement du tonnage stocké par rapport à celui autorisé sur deux dépôts, entraînant le rappel de la réglementation et la demande de mise en œuvre de dispositions permettant de garantir le respect des tonnages autorisés.

### 3.2/ Réunion d'information sur les PPRT<sup>2</sup>

Afin de sensibiliser les exploitants aux travaux à entreprendre dans le cadre de l'élaboration des futurs PPRT, la DRIRE a organisé en mai 2007 une réunion d'information à laquelle les représentants de 13 des établissements Seveso des phases 2, 3 et 4 étaient présents. Cette réunion de travail a permis de faire le point sur le contenu attendu des études des dangers, notamment en ce qui concerne les mesures de maîtrise des risques ainsi que la définition des aléas.

Dans le cadre de l'élaboration du PPRT d'un établissement, un projet est préparé par les services de la DRIRE et de la DDE, sous le pilotage préfectoral.

La DRIRE se charge d'examiner le document produit par l'exploitant : **l'étude de dangers** qui identifie les types de risques et d'accidents et le rayon d'impact possible. A partir de ces éléments, la DRIRE propose les **zones d'aléas**.

<sup>2</sup> PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques. Il évalue les zones de risques, apportant ainsi une contribution à l'élaboration du POS (désormais dénommé PLU, plan local d'urbanisme). Son but est de rendre la politique de gestion des risques cohérente avec son environnement.

La DDE identifie les **enjeux** (populations, constructions, ERP, bâtiments industriels et commerciaux...) dans les zones concernées.

Elle étudie la **vulnérabilité** de ces enjeux par rapport aux conséquences des aléas.

Dans les phases d'élaboration du projet de document PPRT, les deux services travailleront en commun pour :

- établir une note de présentation,
- réaliser les documents graphiques pour définir les zonages,
- préparer un projet de règlement PPRT pour concertation et validation.

Afin d'échelonner l'élaboration des PPRT, leur réalisation est répartie en 4 phases de travail depuis 2006. Aujourd'hui, les entreprises concernées en Bourgogne sont :

- en phase 1 : 3 établissements sont concernés avec Chemetall (Sens 89), Primagaz (Chéu 89) et Rhodia (Clamecy 58),
- en phase 2 : 6 établissements avec Nobel explosifs et Titanite (Vonges et Pontailler sur Saône 21), Bioxal/SCPO (Chalon sur Saône 71), Ugine et Alz (Gueugnon 71) et Davey Bickford (Héry 89),
- en phase 3 : 6 établissements avec Dijon Céréales, Entrepôts pétroliers, Raffineries du Midi, Totalgaz (Gimouille 58), Stogaz (Macon 71) et PSV (Véron 89),
- en phase 4 : 5 établissements avec Sigmakalon-Euridep (Genlis 21), Ardi (Garchy 58), Raffineries du Midi (Crissey 71), Butagaz (Sennecey le Grand 71) et Ciria (Michery 89).

## 4/ Echange sur les projets, évolutions de l'environnement et l'urbanisation autour de l'établissement

Mme VILLERET rappelle que seule la commune de Pontailler sur Saône dispose d'un POS<sup>3</sup>, en cours de révision. Les autres communes concernées par les sites industriels – Vonges principalement - disposent de cartes communales, les PLU<sup>4</sup> étant en cours d'élaboration.

M. ABBEY indique que la mise en place du PPRI<sup>5</sup> et du PPRT bloquent la révision du PLU sur sa commune.

M. FAIVRE souhaite connaître les servitudes associées au polygone d'isolement de NOBEL, relevant du ministère de la défense, dont la création a pour objectif de limiter le développement de l'urbanisation dans la zone concernée, ainsi qu'aux cercles pyrotechniques des deux sociétés. En effet, il a remarqué que certains projets, pourtant situés sur la même zone, sont traités différemment :

- Refus de permis de lotir (demande de M. FAIVRE) sur la commune de Vonges, car la Direction Générale de l'Armement (DGA) a invoqué le principe de précaution.
- Accord, dans la même zone et à la même distance des installations sensibles, mais sans droit de regard de la DGA, pour un autre lotissement.

M. FAIVRE s'interroge sur ce principe de précaution qui devrait être le même pour toutes les demandes effectuées dans la zone concernée. Par ailleurs, il souhaite disposer de plans parcellaires réunissant les deux communes de Pontailler sur Saône et de Vonges, qui sont concernées par les zones de sécurité.

La préfecture précise qu'un tel document n'existe pas à ce jour. En revanche, Christophe QUINTIN indique que le prochain rapprochement des DRIRE et des DIREN<sup>6</sup>, détentrices d'une base cartographique numérisée, devrait permettre la réalisation d'un tel document.

<sup>3</sup> POS : plan d'occupation des sols appelé aujourd'hui PLU.

<sup>4</sup> PLU : plan local d'urbanisme. Il définit entre autres, le droit de construire sur certaines zones.

<sup>5</sup> PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Il identifie les zones à risques et soumet les constructions et l'urbanisme dans ces zones à des interdictions ou des prescriptions. Il est annexé au PLU. Son but est de rendre la politique de gestion des risques cohérente avec l'environnement.

<sup>6</sup> DIREN : Direction Régionale de l'Environnement, chargée notamment de faire respecter la législation en vigueur concernant les espaces naturels.

M. VANDERSPEETEN rappelle que les conditions de construction en zones à risque (épaisseur des murs et résistance des vitrages, par exemple), seront examinées dans le cadre de l'élaboration du PPRT.

Enfin, M. FAIVRE ajoute qu'il lui paraît plus logique, si ces zones sont qualifiées de constructibles avec prescriptions, que les exploitants mettent tout en œuvre pour réduire les risques et ainsi les zones dangereuses. Il demande à être informé des projets de développement d'activités autour de la société Nobel.

M. ABBEY, en tant que président de la Communauté de Communes, indique que celle-ci dispose d'un terrain de 6 hectares proche de la société Nobel. Actuellement, une entreprise a déposé un permis de construire qui est à l'étude.

## 5/ Présentation de la communication à chaud

M. VANDERSPEETEN présente un nouvel outil de classification du niveau de gravité des incidents ou accidents pouvant survenir sur les sites industriels à risque, l'indice « Q ».

L'indice de gravité pour les accidents industriels permet de communiquer régulièrement, même sur les incidents, ce qui présente de nombreux avantages :

- Le public est plus réceptif (moins de charge émotionnelle) en temps normal. Il sera plus facilement accessible en cas de crise s'il est préparé. Cela permet de réduire d'éventuels écarts de compréhension.
- Si l'exploitant ne communique pas, d'autres le feront...
- Signaler les incidents permet d'éviter de laisser entendre que les organisations de la sécurité sont sans faille.
- Maintenir l'éveil même si les accidents sont rares.

Au même titre que l'échelle de Richter pour les tremblements de terre ou l'échelle INES pour les accidents nucléaires, l'indice Q a pour objectif de donner un niveau de gravité « à chaud » (juste après l'accident), qui puisse facilement être relayé par les médias et compris par le grand public.

Comme l'échelle de Richter, l'indice Q ne présage pas des conséquences humaines, environnementales et économiques, mais donne une indication sur l'importance potentielle de l'événement. La France a choisi cet indice en conformité avec l'échelle européenne des accidents (voir plus loin).

Cet indice comporte 6 niveaux de gravité, basés sur 2 éléments :

Q1 : quantité de matières dangereuses libérées par rapport au seuil de classement SEVESO

Q2 : équivalent -TNT en cas d'explosion

Le plus élevé des deux indices correspond à l'indice Q.

Il permet de couvrir 80% des types d'accidents possibles en industrie. Cependant, il n'est pas pertinent pour des événements chroniques type pollution diffuse ou légionnelles, ni pour des accidents majeurs impliquant de la radioactivité par exemple. Par ailleurs, il ne prend pas en compte le risque potentiel d'une défaillance sans conséquence, en s'attachant uniquement à l'aspect concret de l'événement.

Pour exemple, l'accident d'AZF à Toulouse est coté 4

Quantités de matières dangereuses		1	2	3	4	5	6
Q1	Quantité Q de substance effectivement perdue ou rejetée par rapport au seuil « Seveso » *	$Q < 0,1\%$	$0,1\% \leq Q < 1\%$	$1\% \leq Q < 10\%$	$10\% \leq Q < 100\%$	De 1 à 10 fois le seuil	$\geq 10$ fois le seuil
Q2	Quantité Q de substance explosive ayant effectivement participé à l'explosion (équivalent TNT)	$Q < 0,1\text{ t}$	$0,1\text{ t} \leq Q < 1\text{ t}$	$1\text{ t} \leq Q < 5\text{ t}$	$5\text{ t} \leq Q < 50\text{ t}$	$50\text{ t} \leq Q < 500\text{ t}$	$Q \geq 500\text{ t}$

\* Utiliser les seuils hauts de la directive Seveso en vigueur. En cas d'accident impliquant plusieurs substances visées, le plus haut niveau atteint doit être retenu.

L'échelle européenne des incidents se base sur 18 paramètres répartis en 4 groupes :

- quantités de matières dangereuses rejetées,
- conséquences humaines,
- conséquences environnementales,
- conséquences économiques.

A titre d'exemple l'accident d'AZF à Toulouse est classé de la manière suivante :

### AZF Toulouse (N° ARIA 21329)



Un document explicatif de 6 pages est remis aux membres du CLIC. Ce document est disponible auprès de la DRIRE Bourgogne ou sur <http://ecologie.gouv.fr/information-a-chaud.html>

\*  
\*\*      \*  
         \*  
         \*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le directeur de cabinet remercie l'assistance pour sa participation et de la qualité de ses échanges, il clôt la séance à 16h45.

**Le Président,  
Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**

**Pierre REGNAULT de la MOTHE**